

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	29.09.2025	Folio n°	
	Délibération	2025-114		
	Nature	7.1		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 20 DU 29.09.2025
4 questions numérotées 2025-113 à 2025-116

DELIBERATION

BUDGET CED 2025 DECISION MODIFICATIVE N° 2

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Jacques FORTIS	Michel DUMAINE	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusée : Julie BARENTON-GUILLAS

Absent : Lori HELLOCO

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-113 à 2025-116	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
23.09.2025	9 H 30	Gilles RABACHE	11 H 30	06.10.2025	08.10.2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	20	29.09.2025	N° d'ordre	N° délibération
				2	2025-114

OBJET	BUDGET CED 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 2
-------	--

AA/EA

Chers collègues,

Afin de tenir compte des besoins en logiciels, il convient de réaliser une décision modificative n° 2.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations budgétaires décrites au tableau ci-joint et qui figureront au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE